



Paris, le 6 décembre 2017

Communiqué de presse

Toutes les organisations professionnelles de la filière de l'après-vente automobile rassemblées au sein de l'AEE appellent le Gouvernement à soutenir l'accélération de l'ECO ENTRETIEN® dans le cadre de la future loi d'orientation sur les mobilités et du Plan climat de la France.

Tandis qu'en France le parc roulant représente près de 40 millions de véhicules, et que de nombreuses villes sont de plus en plus touchées par des épisodes de pics de pollution malgré la multiplication des réglementations, il est urgent de prendre des mesures qui permettent de contribuer - immédiatement et massivement - à la nécessaire transition énergétique et écologique, en complément des mesures de renouvellement du parc.

C'est pourquoi, l'ECO ENTRETIEN®, protocole labellisé et d'intérêt général permettant l'élimination des surémissions polluantes des véhicules, a été préparé par les acteurs de la filière professionnelle de l'après-vente automobile rassemblés de l'amont à l'aval au sein de l'AEE, association travaillant en lien avec les pouvoirs publics et notamment l'IFSTTAR et ECOCERT Environnement.

A l'occasion des Assises nationales de la mobilité, les membres de l'AEE appellent le Gouvernement à prendre des mesures pour soutenir la généralisation de l'ECO ENTRETIEN® en cohérence et en complémentarité avec les annonces liées au Plan Climat de la France, et en perspective de la loi d'orientation sur les mobilités prévue pour le premier semestre 2018.

Les caractéristiques du label ECO ENTRETIEN®

Lancé cette année par l'AEE après 10 années de recherche et développement cofinancées par l'ADEME, l'ECO ENTRETIEN® est un référentiel d'équipements et un processus d'intervention contrôlé et labellisé par ECOCERT Environnement. Ce protocole rigoureux et encadré conduit à la labellisation des ateliers pratiquant l'ECO ENTRETIEN®, en totale adéquation avec l'esprit de la loi Transition énergétique (article 65 LTECV), tout en veillant aux intérêts des automobilistes, notamment par les économies et l'effet sur la santé que permet le bon entretien d'un véhicule.

L'ECO ENTRETIEN® permet d'agir de façon transversale en faveur de la santé, de l'écologie, de l'économie ainsi qu'aux bénéfices des territoires :

- ✓ **SANTÉ** : Réduire significativement la pollution atmosphérique par la réduction des surémissions polluantes dangereuses pour la santé, en particulier les particules fines et les NOx (- 23 584 Tonnes de NOx par an ; - 1029 Tonnes de particules par an)
- ✓ **ÉCOLOGIE** : Réduire les émissions de CO2 (-993 564 Tonnes de CO2 par an)
- ✓ **ÉCONOMIE** : Alerter sur les dérives fonctionnelles et ainsi préserver le budget des automobilistes en limitant la consommation de carburant et en évitant des réparations onéreuses par l'usure ou la casse prématurée
- ✓ **TERRITOIRES** : Soutenir le développement des emplois verts dans la filière automobile

L'appel à prendre des mesures pour généraliser et accélérer l'ECO ENTRETIEN®

En complémentarité avec le Plan Climat de la France, et en perspective de la loi d'orientation sur les mobilités annoncées pour le premier semestre 2018, l'AEE appelle les pouvoirs publics à adopter des mesures pour accélérer l'ECO ENTRETIEN® des 18 millions de véhicules légers et véhicules utilitaires légers de plus de 4 ans, et plus globalement, en faveur d'un meilleur entretien du parc roulant de près de 40 millions de véhicules, avec par exemple :

pour les automobilistes :

- *La mise en place de mesures et incitations fiscales ou d'autre nature pour encourager les automobilistes, notamment les plus démunis, à pratiquer l'ECO ENTRETIEN®. Par exemple, l'Etat pourrait prendre à sa charge à titre incitatif, le coût de réalisation du premier Eco diagnostic, première étape de l'ECO ENTRETIEN®.*
- *La création d'un dispositif de reconnaissance des comportements vertueux des automobilistes (ECO ENTRETIEN®, co-voiturage, éco-conduite...), en les identifiant de manière objective et en les récompensant par des avantages donnés par des organismes publics de la mobilité ou des entreprises.*
Cela pourrait par exemple contribuer à l'idée novatrice d'un « compte personnel mobilité », crédité au fil de comportements de mobilité vertueux (covoiturage, autopartage, éco conduite, vélo... et aussi éco-entretien...), les récompenses pouvant prendre la forme soit de facilités de circulation, soit de parkings gratuits, soit d'avantages chez des partenaires privés.

pour les professionnels de l'automobile :

- *La mise en place, d'aides à l'investissement pour l'équipement en matériel des ateliers labellisés ECO ENTRETIEN®, et favoriser par une démarche de solidarité, la création d'emplois et une mobilité durable sur le territoire.*
- *Le lancement sous l'égide du Ministère de la Transition écologique et Solidaire, début 2018, d'une grande campagne nationale développée en lien avec les professionnels comportant la valorisation du label ECO ENTRETIEN®.*
- *Le lancement par les pouvoirs publics d'une mission d'information et de recherche sur l'ECO ENTRETIEN® (extensions liées à la thermodynamique moteur mais plus largement à toutes les sources de pollution des véhicules, ainsi qu'à d'autres technologies : véhicule électrique, véhicule hybride, poids lourd...).*

Jacques Riffart, président de l'AEE, et les 5 Présidents des organisations professionnelles (CNPA, FIEV, FEDA, SPP, FNA) réunis ce 6 décembre à Paris, ont lancé cet appel solennel pour que soit prise en compte par le Gouvernement la nécessité d'un ECO ENTRETIEN® rapidement généralisé.

Ils ont souligné que cela est :

- Indispensable pour lutter immédiatement et à grande échelle contre la pollution de l'air et agir face au changement climatique,
- Bénéfique pour les automobilistes, notamment pour leur santé et leur pouvoir d'achat,
- Utile pour la dynamique de la filière et ses métiers, avec de nouvelles pratiques de gestion vertueuse du parc roulant jusqu'au cœur des territoires.

L'AEE compte parmi ses membres :

- Toutes les organisations professionnelles de l'après-vente automobile :

- le CNPA (conseil national des professions de l'automobile),
- la FEDA (fédération des syndicats de la distribution automobile),
- la FIEV (fédération des industries et équipements pour véhicules),
- la FNA (fédération nationale de l'automobile),
- le SPP (syndicat des professionnels du pneu).

- Les groupements et enseignes implantés sur tout le territoire national : ALLIANCE AUTOMOTIVE GROUP, AUTODISTRIBUTION, AUTOLIA, AGRA, BOSCH CAR SERVICE, FIRST STOP, FLAURAUD, GEFA, GROUPAUTO, GROUPE LAURENT, MIDAS, MOBIVIA, NORAUTO, PARTNER'S, PRECISIUM, SPEEDY, TF, TVI, VULCO, ...

Site Web : www.ecoentretien.eu

